

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Le pouvoir adjudicateur :
Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
Hôtel Communautaire
76, boulevard Gambetta
CS 40 021
62 101 CALAIS CEDEX**

**Location d'une benne à ordures ménagères bi-compartmentée pour la Communauté
d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers**

Procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret relatif aux Marchés Publics

Date et heure limites de remise des offres : Mardi 5 février 2018 à 11h30

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
 - 2.1. - Objet du marché
 - 2.2. - Procédure de passation
 - 2.3. - Forme du marché
3. - Dispositions générales
 - 3.1. - Décomposition du marché
 - 3.2. - Durée du marché - délais d'exécution
 - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
 - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
 - 3.5. - Délai de validité des propositions
 - 3.6. - Variantes et options
 - 3.7. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
 - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
 - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
 - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
 - 5.1. - Documents à produire
 - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
 - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
 - 5.4. - Unité monétaire
 - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 5.6. - Négociation
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
76 Boulevard Gambetta
CS 40 021
62 101 CALAIS CEDEX
Téléphone : 03.21.19.55.00
Télécopie : 03.21.19.55.09
Site internet : <http://www.grandcalais.fr>

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Location d'une benne à ordures ménagères bi-compartmentée pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

La durée du marché est de 2 ans à compter de la date de notification, reconductible 1 fois 1 an par décision expresse.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire au moyen d'un mandat administratif.
Le délai global de paiement est de 30 jours en application des règles de la comptabilité publique et notamment du décret 2013-269 du 29 mars 2013.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Il n'est pas prévu d'options.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCP,
- le bordereau des prix

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles 39 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.klecoon.com

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique permettant l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants ou modèle DC1
- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à les engager
- Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement ou modèle DC2
- Etat annuel des certificats fiscaux et sociaux ou modèle NOTI2
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Contenu de l'offre

- **Acte d'engagement**, cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché
- **Cahier des clauses particulières**, cahier ci-joint à accepter sans modification
- **Bordereau de prix**, cadre ci-joint à compléter
- **Descriptif technique du matériel proposé par le candidat**

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles 51 et 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les documents certificats, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le Pouvoir Adjudicateur.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise des plis sur support papier :

Les candidats transmettent leur proposition sous pli portant la mention suivante :

Location d'une benne à ordures ménagères pour la Communauté d'Agglomération de Grand
Calais Terres et Mers -
NE PAS OUVRIR

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 5-1 du présent règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
Service Marchés Publics
76 Boulevard Gambetta - CS 40 021
62 101 CALAIS CEDEX

Horaires d'ouverture des bureaux : 8h à 12h et 14h à 17h

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers
Service Marchés Publics
76 Boulevard Gambetta - CS 40 021
62 101 CALAIS CEDEX

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux articles 39 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.klekoon.com

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

5-6-Négociation

Il n'est pas prévu de négociations.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques

Critères de jugement des offres :

Critère 1 : Qualité technique du matériel proposé (pondération : 40 points)

- Valeur technique du caisson (choix des matériaux, épaisseur des aciers, volume utile, charge utile, cinématique de la pelle, facilité d'entretien, etc...) (pondération : 20 points)
 - Valeur technique du lève-conteneurs (cinématique, principe de fonctionnement, ergonomie de travail, facilité d'entretien, ...) (pondération : 20 points)
-

Critère 2 : Prix (pondération : 40 points)

Critère 3 : SAV et services associés à la maintenance (délais, etc.) (pondération : 20 points)

Pour les critères n°1 et 3, il sera appliqué un coefficient à la note maximale du critère considéré, selon le barème suivant :

- Réponse manquante : coefficient 0
- Réponse non satisfaisant : coefficient 0.2
- Réponse peu satisfaisante : coefficient 0.4
- Réponse satisfaisante : coefficient 0.6
- Réponse très satisfaisante : coefficient 0.8
- Réponse excellente : coefficient 1

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article 60 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le Candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande au service suivant :

Renseignements Techniques

Monsieur Stéphane CUGNY

Téléphone : 03 21 46 63 96

Courriel : stephane.cugny@mairie-calais.fr

Renseignements Administratifs

Service Marchés Publics

Téléphone : 03 21 19 55 00

Courriel : marches.publics@grandcalais.fr